## COMMUNE DE PRANGINS



## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## Préavis No 34/80

Concerne: demande d'autorisation de vendre 450 m2 de terrain au lieu dit

"Bois des Ages".

Municipal responsable: M. Roger DENOGENT

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

M. MORF envisage de reconstruire un tronçon de mur bordant sa propriété dans la forêt des Ages.

En effet, sur une longueur d'environ 100 m, ce mur s'est disloqué, puis affaissé, suite aux glissements de terrain et à l'érosion.

Les conditions du sol ne permettant pas de reconstruire sur le même tracé, M. MORF, qui a mandaté le bureau d'architecture ZIMMERMANN de Gland, pour cette étude, souhaite acquérir une surface de terrain, propriété de notre Commune.

Cette parcelle d'environ 450 m2 permettrait la reconstruction du mur sur un sol stable et aurait pour effet un redressement de limite qui à cet endroit, présente une cassure sans intérêt.

La Municipalité pour sa part ne voit pas d'inconvénient quant à la vente de ce terrain. Le prix a été fixé à Frs. 2'500.--. Tous les frais inhérants seront à la charge de l'acheteur.

Afin de procéder à la vente d'une parcelle de forêt à M. Victor MORF, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de prendre les décisions suivantes:

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 34/80 demandant l'autorisation de vendre une

parcelle de la forêt des Ages à M. Victor MORF,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1/ d'autoriser la Municipalité à procéder à la vente de 450 m2 de

terrain au lieu dit "Bois des Ages", à M. Victor MORF,

2/ d'autoriser la Municipalité à encaisser la somme de Frs. 2'500.--

pour cette vente.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 juillet 1980 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

First Phy

Le secrétaire A. Badel